



# Grasse



Photographie aérienne : périmètre du Secteur Sauvegardé de Grasse

## PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR

Publication le 21 juillet 1992  
 Opposable aux tiers jusqu'au 21 juillet 1995  
 Approbation par Conseil d'Etat : Jamais  
 Reprise des études le 6 janvier 2006

**SUPERFICIE DU SECTEUR SAUVEGARDE : 9,5 ha**

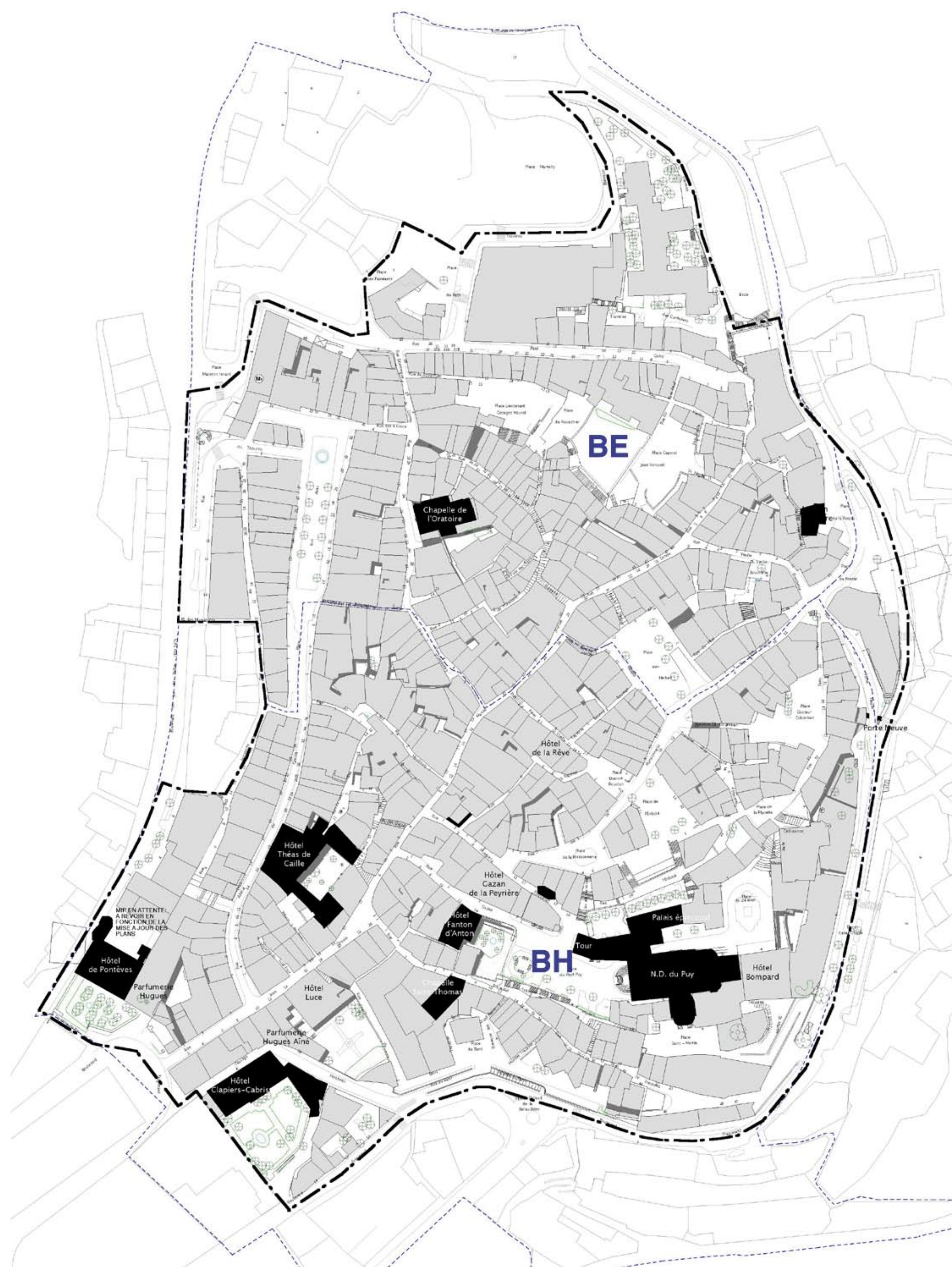
### PERIMETRE DU SECTEUR SAUVEGARDE

Centre historique, délimité par :

- Au Sud : Le cours Honoré Creps
- À l'Est : Le boulevard Fragornard  
Le boulevard Gambetta
- Au Nord : La traverse Muradour  
La traverse Riou Blanquet  
La place du Patti  
La place des Fainéants  
La rue Maximin Isnard
- À l'Ouest : Le Boulevard du Jeu de Ballon (RN562)  
à l'exception d'un îlot (n°10 & 12) entre la place des Huguenots et le n°6 du Jeu de Ballon

### REMARQUES SUR LA DEFINITION DU PERIMETRE

- La zone Nord en forme de corne ne présente que peu d'intérêt patrimonial.
- L'îlot du Jeu de Ballon, exclu du périmètre comporte vraisemblablement des éléments patrimoniaux.



Périmètre du Secteur Sauvegardé de Grasse

## LE SECTEUR SAUVEGARDE

Le Secteur Sauvegardé de Grasse a été créé par arrêté ministériel du 25 novembre 1974. Cette étape préalable a permis la préservation du patrimoine urbain pendant la durée d'élaboration du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

A compter de l'arrêté créant et délimitant le Secteur Sauvegardé et jusqu'à la publication du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) assure la surveillance générale du Secteur Sauvegardé afin qu'en soient préservés et conservés les éléments patrimoniaux (1).

Plusieurs études ont été menées depuis lors, pour aboutir au document consultable aujourd'hui.

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur est constitué de plusieurs documents :  
 Le rapport de présentation  
 Le règlement  
 Le plan du PSMV

L'étude du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV), s'appuie sur une enquête fine de terrain, qui prend en compte de façon concomitante, les valeurs patrimoniales de l'ensemble urbain et son fonctionnement. L'étude a également pour objectif de mettre à jour les connaissances historiques, archéologiques, architecturales, paysagères sur le centre ancien de la ville de Grasse. Pour cela, l'équipe chargée d'étude aborde de façon pluridisciplinaire les différents thèmes, afin de définir une orientation globale sur la mise en valeur du Secteur Sauvegardé. Celle-ci est traitée dans le panneau n°8 : enjeux et choix pour le PSMV de Grasse.

De manière générale, au travers de la connaissance des caractéristiques du patrimoine grassois, les questions de compatibilité entre les fonctions urbaines et la géomorphologie du Secteur Sauvegardé, se sont posées de façon cruciales.

Les choix opérés se sont traduits par des orientations en terme de conservation, mais également de micro-curetage (démolition) ou d'écrêtement. L'étude attentive de chaque parcelle bâtie, dressée lors de l'élaboration de fiches à l'immeuble, a permis d'avoir une connaissance approfondie des structures, des assemblages et des compositions bâties. Les prescriptions du plan sont ainsi justifiées par des documents de détail par ensemble d'îlots, expliquant les choix retenus.

L'appui de ce travail sur des dispositifs d'encadrement thématique complémentaire tels que le Programme Local de l'Habitat, le Plan de Déplacement Urbain, la charte de développement commercial...ont permis de recueillir les informations avec l'actualité de la politique urbaine. Les outils opérationnels et financiers, en place ont été complétés par les objectifs du PSMV, au travers d'une redéfinition des périmètres de restauration immobilière, ANRU, OPAH, programmes sociaux thématiques, résorption de l'habitat insalubre, soutien au commerce (FISAC), campagnes de r a v a l e m e n t...que la ville se doit de continuer pour la reconquête de son centre ancien.

(1) Les secteurs sauvegardés. Ministère de la Communication, Direction de l'architecture et du patrimoine. Ministère de l'Équipement, des Transports et du Logement. Direction Générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction. Janvier 2000



Grasse. *Vivre la Côte d'Azur de l'intérieur.*

Chargés d'études : Mireille PELLEN - Architecte du Patrimoine, Fracine VALETTE - Historienne, Bruno BELOTTI et Fabien BLANC - Archéologues, Elisabeth BRESLIN - Paysagiste, Loïc GASSA - Architecte Urbaniste, Paul ALBISSON - Avocat

DRAC PACA  
 SDAP des Alpes-Maritimes

